

**DEMANDE DE LOCATION
DE MATERIEL COMMUNAL**

Réf tarifs décision municipale n°2019-54 applicable au 01/09/2019

Je soussigné : NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Sollicite la mise à disposition du matériel suivant :

A la date du

Pour organiser :

Nombre de personnes attendues :

- chaises à l'unité : x 1,15 € =
- bancs à l'unité (pour 3 pers.) : x 2,25 € =
- tables à l'unité: x 3,30 € =
- chèque de caution matériel < 10 chaises : 150 euros
- chèque de caution matériel > 10 chaises : 300 euros

Ce matériel sera à retirer par le locataire, au Centre Technique Municipal (CTM), 5 chemin de la Scierie sur rendez-vous au 06 87 62 47 12 :

Prise en charge le vendredi entre 9h et 12h :

Restitution le lundi entre 9h et 12h :

Le matériel devra être restitué propre et non détérioré. Si des dégâts sont constatés, une facture sera alors établie.

Fait au Barp, le
Nom et Signature du demandeur

Disponibilité Service Vie associative	
Validation Elu	

Joindre un chèque de paiement à cette demande, libellé à l'ordre du trésor public, ainsi que le chèque de caution
En cas de besoin impératif, la Commune se réserve le droit d'annuler la réservation au moins 15 jours avant la date retenue par l'utilisateur. Dans ce cas, le montant de la redevance sera intégralement remboursé à l'utilisateur.

Vos commerçants et artisans locaux sont sur EyreCommerce.com